

Bretagne
La méduse boussole a débarqué
Elle demeure très urticante même une fois échouée. **P. 15**

Photo d'illustration Océanopolis

Titanic
Le macabre compte à rebours enclenché
Ce jeudi, avant midi (heure de Paris), la quantité d'air respirable du sous-marin Titan aura été consommée. **P. 5**

FENÊTRES, VOILETS, PORTES, PORTAILS, PERGOLAS, STORES, VÉRANDAS, EXTENSIONS
POUR DES OUVERTURES QUI ONT FIERE ALLURE

FABRICANT - POSEUR - MENUISERIES BRETONNES **ARMOR**

AGENCES DE BREST / QUIMPER / PLOUËNAN / CARHAIX / CROZON

Le Télégramme

Jeudi
22 juin 2023
www.letelegramme.fr
Tél. 09.69.36.05.29
N°24430 / 1,30 €

PERMIS À 17 ANS : PAS D'UNANIMITÉ



Photo Claude Prigent

Page 3

Flamme olympique
Son parcours dans le Finistère dévoilé
À votre agenda ! La flamme traversera le département, de Port-La-Forêt à Brest, le vendredi 7 juin 2024. **P. 16**

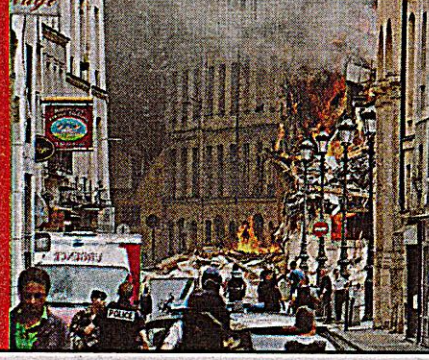


Photo Abdulmonam Bassa/AFP

Immeuble effondré à Paris
Deux victimes cherchées dans les décombres
Les secours ont aussi fait état de quatre blessés en urgence absolue. Le drame s'est déroulé dans le V^e arrondissement. **P. 10**

Politique
LE PRÉSIDENT LULA LA PAROLE LIBÉRÉE



Enquêtes publiques

COMMUNE DE CLOHARS-FOUESNANT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Avis d'ouverture d'une enquête publique

portant sur le projet de modification n° 1 du plan local d'urbanisme du 10/07/2023 au 18/08/2023

Par arrêté du 13 juin 2023, M. le Maire de la commune de Clohars-Fouesnant a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification n° 1 du plan local d'urbanisme (PLU). Cette modification a pour objet :

- L'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU_i de Menez Saint-Jean.
- La création d'une nouvelle OAP sur le secteur de Menez Saint-Jean ouvert à l'urbanisation à l'occasion de la présente procédure.
- Le classement d'une partie de la zone 1AU_e non occupée par le centre de secours intercommunal en zone 1AU_i et la modification de l'OAP en conséquence.
- La suppression des emplacements réservés n° 1, n° 7 et n° 10.
- La suppression de la matérialisation d'accès figurant au règlement graphique pour des opérations déjà réalisées.

- L'ajout d'éléments du paysage à préserver dans le lotissement de Kercolin.
- La modification de l'article UL 10 afin de permettre aux équipements de sports et de loisirs d'accueillir certaines structures nécessitant des hauteurs supérieures.
L'enquête publique se déroulera en mairie de Clohars-Fouesnant du 10/07/2023, à 9 h, au 18/08/2023 inclus, 12 h, aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h).

Par décision du n° E23000090/35 en date du 02/06/2023, Mme la Conseillère déléguée du tribunal administratif a désigné M. Patrice Rouat, officier supérieur de la Marine nationale, retraité, en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public lors des permanences à la mairie de Clohars-Fouesnant, aux jours et horaires suivants : lundi 10/07/2023, de 9 h à 11 h 30 ; mardi 18/07/2023, de 14 h à 16 h 30 ; jeudi 03/08/2023, de 9 h à 11 h 30 ; mercredi 16/08/2023, de 14 h à 16 h 30.

Le dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera déposé pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Clohars-Fouesnant. L'ensemble du dossier pourra également être consulté sur un poste informatique en mairie et sur le site Internet de la commune <https://www.clohars-fouesnant.bzh>

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions éventuelles :

- Par voie écrite ou orale lors des permanences tenues par le commissaire enquêteur.

- Par courriel à l'adresse suivante :

modification-plu-cloharsfouesnant-registre-numerique@orange.fr

- Par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. le Commissaire enquêteur, enquête sur le projet de modification n° 1 du PLU de Clohars-Fouesnant, mairie de Clohars-Fouesnant, place de la Mairie, 29950 Clohars-Fouesnant.

À l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en mairie de Clohars-Fouesnant et sur son site Internet pendant une durée d'un an et tiendra compte de remarques formulées. Il sera soumis pour approbation au conseil municipal.

Vie des sociétés - Avis de constitution